



SAMEDI 24 NOVEMBRE 2007 : l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme invite l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville à venir partager son stand sur le Salon de l'Education

(Paris Expo, Hall 7.2, Porte de Versailles, stand CE 190)

Au programme : présentations des actions, animations et un temps fort :

PREVENIR L'ILLETTRISME : DEUX RESEAUX S'ENGAGENT

Signature d'une convention de coopération entre l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) lors du Salon de l'Education

le 24 novembre à 12H sur le stand de l'ANLCI ce 190

9% de la population adulte âgée de 18 à 65 ans, ayant été scolarisée en France est en situation d'illettrisme. Grâce notamment à l'enquête IVQ menée en 2004-2005 par l'INSEE, en partenariat avec l'ANLCI, nous avons aujourd'hui les moyens de mieux comprendre ce qu'est l'illettrisme dans notre pays, et de mieux connaître la réalité des situations de ceux qui y sont confrontés.

Partout sur le territoire, acteurs de terrain et décideurs agissent pour lutter contre l'illettrisme qui concerne plus de 3 millions de personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.

Mais il faut aussi se mobiliser pour éviter que l'illettrisme ne prenne racine dès l'enfance, et c'est cet objectif principal qui motive aujourd'hui le cadre de coopération entre l'ANLCI et de l'AFEV, partenaires depuis la création de l'ANLCI en 2001.

Groupement d'intérêt public, structure souple réunissant partenaires publics et privés, l'ANLCI a mis en place une méthode de travail et d'organisation qui consiste à « **réunir pour mieux agir** ». L'ANLCI rassemble ainsi tous ceux, décideurs et acteurs, qui ont une part à prendre à cette action commune.

Par son implication sur de nombreux champs qui participent à la prévention de l'illettrisme, par sa mobilisation pour lutter contre les inégalités, l'AFEV est un partenaire qui compte parmi les membres du comité consultatif de l'ANLCI.

Créée en 1991 dans le contexte de l'émergence de la politique de la ville, l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (Afev), association d'éducation populaire, a pour objet social la mobilisation d'étudiants bénévoles dans des actions de solidarité en direction des quartiers en difficulté. Elle implique donc chaque année 7 000 étudiants bénévoles auprès de 10 000 enfants et jeunes dans 200 villes réparties dans toute la France.

Elle a également développé un très large réseau de partenariat avec les universités, les collectivités locales et les équipes éducatives.

Premier réseau national d'accompagnement à la scolarité, l'Afev a permis, depuis sa création, à 150 000 enfants d'être accompagnés, deux heures par semaine, par plus de 60 000 bénévoles.

Dans une logique d'appui réciproque et de partage des outils et des pratiques qui réussissent, et notamment grâce au travail mené dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI, cette convention cadre de coopération permettra à l'une comme à l'autre de nos deux organisations de disposer de leviers favorisant le développement de pratiques souvent innovantes qui prennent en compte les personnes dans leur dimension globale. C'est bien parce que les actions que mènent l'AFEV sont toujours étroitement connectées avec leur environnement que nous avons souhaité donner un éclat particulier à la signature de cette convention.

En marge du colloque « Accompagnement éducatif, accompagnement à la scolarité : quels enjeux dans et après l'école » organisé par la FCPE et la Ligue de l'enseignement deux autres de nos partenaires privilégiés, nous vous invitons à assister à la signature officielle de cette convention, sur le stand de l'ANLCI (CE 190) le 24 novembre à midi. Un cocktail vous sera offert à cette occasion.

D'autre part, et tout au long de la journée, des permanents et bénévoles de l'AFEV présenteront sur le stand de l'ANLCI, avec diffusion de films, les deux dispositifs :

- Accompagnement Vers la Lecture
- Campagne « Pas de Quartier pour les inégalités ! »



Tél.: 04 37 37 16 80 – www.anlci.gouv.fr Président: Antoine MARTIN Directrice: Marie-Thérèse GEFFROY Hervé FERNANDEZ, secrétaire général de l'ANLCI <u>herve.fernandez@anlci.fr</u>

Eric NEDELEC, chargé de mission national Prévention Projets éducatifs à l'ANLCI : <u>eric.nedelec@anlci.fr</u> Virginie LAMONTAGNE, chargée de mission nationale Information Communication <u>virginie.lamontagne@anlci.fr</u>



Tél.: 01 40 36 01 01 – www.afev.org Présidente : Anne KOROBELNIK Directeur : Christophe PARIS Nicolas DELESQUE, secrétaire général de l'AFEV nicolas.delesque@afev.org Eunice MANGADO-LUNETTA,

ation : signature d'une convention AFEV - ANLCI

Accompagnements Educatifs AFEV, eunice.mangado@afev.org
Tanguy FICHOU, chargé de communication
AFEV, tanguy.fichou@afev.org